WORLD HEALTH ORGANIZATION
Regional Office for the Eastern Mediterranean
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
Bureau régional de la Méditerranée orientale

منظمة الصحة العالمية
المكتب الإقليمي لشرق المتوسط

COMITÉ RÉGIONAL DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

9 octobre 2013

Soixantième session
Mascate (Oman), 27-30 octobre 2013

RÉUNION TECHNIQUE

PLAN D'ACTION MONDIAL DE L'OMS POUR LA LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES 2013-2020

Objectifs de la session

Cette session vise à :

- informer les États Membres de l'action du Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 et, en particulier, des points qui concernent les indicateurs relatifs au Plan d'action et au mécanisme mondial de coordination ;
- obtenir des contributions des États Membres à propos du document de réflexion de l'OMS sur l'élaboration d'un ensemble limité d'indicateurs relatifs au Plan d'action afin de guider le compte rendu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- recueillir l'avis des États Membres au sujet du document de réflexion de l'OMS sur le projet de mandat pour un mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles.

Les documents de réflexion sont disponibles en arabe, en anglais et en français.

Contexte général et points de discussion

Le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 a été adopté par l'ensemble des États Membres lors de la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2013 (résolution WHA66.10). Cette résolution priait le Directeur général d'établir, en consultation avec les États Membres, un ensemble limité d'indicateurs relatifs au Plan d'action ainsi qu'un projet de mandat pour un mécanisme mondial de coordination, et de les soumettre à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, pour approbation. Compte tenu de ces requêtes, le Secrétariat de l'OMS a élaboré un premier ensemble d'indicateurs relatifs au Plan d'action et un projet de mandat pour le mécanisme mondial de coordination.

Indicateurs relatifs au Plan d'action

Au total, neuf indicateurs sont proposés. Ils correspondent aux six objectifs du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020. À chaque objectif correspond un indicateur, sauf l'objectif 3 auquel quatre indicateurs sont associés.

Pour chaque indicateur, huit paramètres ont été définis : les critères de définition et de réalisation ; le dénominateur ; l'indice de référence 2013 ; la source de l'indice de référence ; l'outil pour le recueil des données ; la procédure de validation des données ; la fréquence attendue du recueil des données ; et les liens vers l'outil grâce auquel sont recueillies les données sur l'indicateur.

Questions pour les États Membres :

1. Les États Membres approuvent-ils les neufs indicateurs proposés relatifs au Plan d'action ?
2. Pour chacun des neufs indicateurs proposés : les États Membres approuvent-ils les paramètres et leurs définitions ?

Mandat pour un mécanisme mondial de coordination

Le mécanisme mondial de coordination, dans le cadre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles, vise à faciliter la collaboration entre les États Membres, les fonds, les programmes et les institutions des Nations Unies, et les autres partenaires internationaux et acteurs non étatiques, tout en préservant l'OMS et la santé publique de toute forme de conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels.

Le projet de mandat présente l'objectif et les principes du mécanisme mondial de coordination ainsi que ses fonctions, les participants et les responsabilités. Il fournit également des informations sur la périodicité des réunions générales, les groupes de travail, le Secrétariat, les dispositions administratives et la redevabilité.

Questions pour les États Membres :

1. Principes généraux et approches : Parmi les principes proposés, lesquels sont approuvés par les États Membres ? Faut-il ajouter d'autres principes ?
2. Fonctions : Parmi les fonctions proposées, lesquelles sont approuvées par les États Membres et les partenaires internationaux ? Faut-il ajouter d'autres fonctions ?
3. Groupes de travail : Existe-t-il une liste des groupes de travail initiaux que les États Membres souhaitent voir constituer ?
4. Responsabilités du Secrétariat : Y a t-il d'autres responsabilités dont les États Membres souhaitent que le Secrétariat se charge ?
5. Redevabilité : Les États Membres approuvent-ils l'approche proposée en termes de redevabilité pour un mécanisme mondial de coordination ? De quelle manière les participants seront-il redevables vis-à-vis du mécanisme mondial de coordination pour le compte rendu de leurs activités ? En quoi un mécanisme mondial de coordination crée-t-il des synergies avec les rapports du Secrétariat sur les progrès effectués vis-à-vis des neuf cibles volontaires à l'échelle mondiale à atteindre en 2016, en 2021 et en 2026 ?
6. Conflits d'intérêts : Quelles sont les principales approches permettant de préserver les intérêts de la santé publique de toute forme de conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels, dans le cadre d'un mécanisme mondial de coordination ?
7. Appellation : Selon les États Membres, quel nom conviendrait pour un mécanisme mondial de coordination ?

Résultats attendus

On espère une contribution groupée des États Membres de la Méditerranée orientale en ce qui concerne l'ensemble limité d'indicateurs relatifs au Plan d'action et le mandat du mécanisme mondial de coordination.

Ordre du jour

- Introduction : indicateurs relatifs au Plan d'action
- Discussion plénière
- Questions
- Introduction : mandat pour un mécanisme mondial de coordination
- Discussion plénière
- Questions
- Conclusions et recommandations